

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Délibération 2022-33

**OBJET : Demande de subventions - Plateforme de
compostage de biodéchets de Châteauneuf de Grasse**

Le 11 juillet 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical
Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)
Présents : 11
Visio : 0
Votants : 16
Procurations 1
Date de la convocation : 4 juillet 2022

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;
Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT donne pouvoir à Caroline JOUSSEMET

Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOU, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;
Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme MUSSO est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets au 1^{er} janvier 2024.

Dans la pratique cela signifie la séparation des biodéchets ménagers de cuisine (épluchures, reste de repas...) du reste des ordures ménagères. Les ménages devront donc avoir à leur disposition une solution pour effectuer ce « nouveau » tri. Plusieurs possibilités existent et certaines ont déjà été développées depuis plusieurs années par UNIVALOM comme le compostage collectif et individuel. Toutefois ces 2 solutions ne peuvent pas être développées sur tous les secteurs.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), dans le cadre d'un appel à projet porté par l'ADEME et du fait de l'absence de site de traitement de proximité dans les Alpes Maritimes, souhaite expérimenter d'autres méthodes et notamment le compostage accéléré de proximité après collecte des biodéchets sur des points de regroupement (bornes de collecte). Plus qu'une expérimentation, il s'agit ici d'un véritable projet de territoire et d'économie circulaire.

En effet, l'objectif est de produire localement un compost de qualité à partir des biodéchets des ménages et de quelques producteurs collectifs :

- la collecte sera réalisée sur les Communes de Châteauneuf de Grasse, d'Opio et de Le Rouret par les équipes de la CASA,
- les deux composteurs nécessaires au traitement de 240 tonnes de biodéchets seront financés par le Syndicat UNIVALOM,
- le compost sera produit par les personnes en situation de handicap, ne pouvant momentanément ou durablement pas travailler en milieu ordinaire, accueillies par l'ESAT « La Bastide » à Châteauneuf de Grasse,
- le compost sera utilisé par l'activité agricole de l'ESAT et par les activités agricoles présentes sur les 3 Communes collectées.

Ce mode de valorisation des biodéchets pourrait ensuite être reproduit sur d'autres secteurs de la CASA et du territoire UNIVALOM.

L'acquisition des deux composteurs électromécaniques revenant à UNIVALOM de par sa compétence traitement, le Syndicat souhaite solliciter les organismes tels que l'ADEME ou la Région afin de bénéficier de subventions.

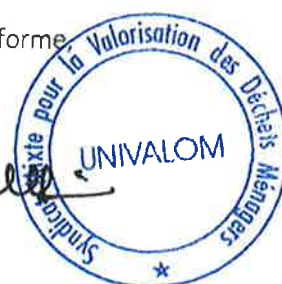
Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une subvention auprès de l'ADEME PACA, ou de tout autre organisme ou Collectivité partenaire, et à répondre aux appels à projets qui seraient lancés concernant ce type de projet,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Jean LEONETTI



Date de mise en ligne:

25 JUL. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220711-2022-33-DE
Date de télétransmission : 25/07/2022
Date de réception préfecture : 25/07/2022